



Concours du second degré
Rapport de jury

Concours :
**CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU GRADE
DE PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL – CAPLP
CONCOURS D'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION
DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ DANS LES
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉ SOUS CONTRAT – CAER**

Section :
**ARTS APPLIQUÉS
OPTIONS DESIGN ET MÉTIERS D'ART**

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Francis COUNIL
Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional
Président de jury

SOMMAIRE

Pages

NATURE DES ÉPREUVES	3
COMPOSITION DU JURY	4
BILAN DE LA SESSION 2015	6
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	
Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	
Définition de l'épreuve	13
Rapport de l'épreuve	14
ÉPREUVE D'ADMISSION	
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	
Définition et rapport de l'épreuve	18
Éléments de rapport spécifiques à l'option design	19
Éléments de rapport spécifiques à l'option métiers d'art	21
ANNEXE	
Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes	27

NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuve d'admissibilité		
Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	-	1
Épreuve d'admission		
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel <ul style="list-style-type: none"> • <i>Travaux pratiques</i> • <i>Préparation de l'exposé</i> • <i>Exposé</i> • <i>Entretien</i> 	6 heures <i>4 h</i> <i>1 h</i> <i>30 min</i> <i>30 min</i>	2

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

Rappel des dispositions réglementaires des articles 10 et 11 de l'arrêté du 19 avril 2013 :

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours

Pour se préparer aux épreuves d'admission, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle, dont la plupart sont consultables sur le site du Scérén-CNDP : <http://www2.cndp.fr/secondaire/>
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.
- le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, publié en annexe de l'[arrêté modifié du 1^{er} juillet 2013](#).

COMPOSITION DU JURY

Président

M. Francis COUNIL	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional	Académie de Nancy-Metz
-------------------	---	------------------------

Vice-présidents

Mme Isabelle LEMASSON	Inspectrice de l'Éducation nationale	Académie de Lyon
M. Charly PENAUD	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Clermont-Ferrand

Membres du jury

M. Bouhafis AMRANE LESSAULT	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Orléans-Tours
M. Pascal BILLON	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
M. Pierre BLANCHET	Professeur de lycée professionnel	Académie de Clermont-Ferrand
M. Laurent BOUR	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
Mme Anne BOURDASSOL	Professeur de lycée professionnel	Académie de Poitiers
Mme Nathalie BURGER BLAIS	Professeur de lycée professionnel	Académie de Strasbourg
M. Nicolas CAILLEAU	Professeur de lycée professionnel	Académie de Versailles
Mme Dominique CANTOIS	Professeur de lycée professionnel	Académie de Caen
M. Michel CARNET	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
M. Dominique CASTELLS	Professeur de LP du privé sous contrat	Académie de Grenoble
M. Charalambos CHARALAMBOUS	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lyon
M. Jean-Philippe DUFOUR	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Nancy-Metz
Mme Nolwenn ESCOUBET	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nantes
M. Alain FOLIOT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
M. Noël FRESSENCOURT	Professeur agrégé	Académie de Besançon
M. Thierry GENISSEL	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
M. Thierry GERARD	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Rennes
M. Didier GOSSSELIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
Mme Flavie GRASSIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
Mme Catherine GRANDJEAN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Besançon
Mme Cécile GROPAIZ	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
Mme Maelle GUYOMARD	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Orléans-Tours
M. Cyril JARDAT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Clermont-Ferrand
M. Emmanuel JEANNOT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Besançon
Mme Delphine LABOUX	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lille
M. Laurent LAINÉ	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
M. Luc LEBLOND	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
Mme Céline MANN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Bordeaux
Mme Héloïse MAYEUR	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil

M. Martin MIDONET	Professeur de lycée professionnel	Académie de Versailles
M. Thomas NIEDERST	Professeur de lycée professionnel	Académie de Strasbourg
Mme Flavie NISSEN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Clermont-Ferrand
M. Jean-Michel PETIT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Dijon
Mme Corinne PONTIEUX	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
M. Bernard REMONNAY	Professeur de lycée professionnel	Académie de Besançon
Mme Cécile SINGH	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
M. Gérard SPIELMANN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Strasbourg
M. Roch TAVERNA	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
M. Pierre THEPENIER	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille
Mme Martine TROISFONTAINE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris

BILAN DE LA SESSION 2015

Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Épreuve d'admissibilité				Épreuve d'admission		Nombre de postes offerts		
	inscrits	Nombre de candidats		Nombre de candidats					
		non éliminés *	admissibles	non éliminés *	admis				
		% inscrits	% non éliminés	% admissibles					
Option design									
CAPLP interne	135	71	53%	35	49%	25	71%	15	16
CAER-PLP	85	53	62%	19	36%	18	95%	10	10
Option métiers d'art									
CAPLP interne	53	32	60%	16	50%	12	75%	7	7
CAER-PLP	13	10	77%	4	40%	3	75%	2	3

* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

Notes moyennes des candidats aux épreuves d'admissibilité, d'admission et du concours complet

	Moyennes générales portant sur le total des épreuves					
	d'admissibilité		d'admission		du concours	
	Candidats non éliminés	Candidats admissibles	Candidats non éliminés	Candidats admis	Candidats non éliminés	Candidats admis
Option design						
CAPLP interne	10,70	14,49	9,12	11,72	10,98	12,90
CAER-PLP	10,74	15,47	11,08	14,05	12,50	14,75
Option métiers d'art						
CAPLP interne	9,50	13,28	12,63	16,29	12,83	15,26
CAER-PLP	06,60	09,88	09,50	11,00	09,83	10,59

Moyennes exprimées sur 20 points.

Écarts entre les moyennes obtenues par les candidats admissibles et admis au concours

	Moyennes obtenues par les candidats			
	admissibles		admis	
	Premier admissible	Dernier admissible	Premier admis	Dernier admis
Option design				
CAPLP interne	18,50	12,00	16,50	9,67
CAER-PLP	19,00	13,50	18,00	12,83
Option métiers d'art				
CAPLP interne	18,50	10,00	18,00	12,83
CAER-PLP	12,00	08,00	12,50	09,67

Moyennes exprimées sur 20 points.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2015 est présenté dans ce rapport : données statistiques et rapports des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le concours interne du CAPLP arts appliqués et CAER-PLP correspondant, a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations relevant de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option **design**, qui vise le recrutement des **professeurs d'arts appliqués** aptes à dispenser les enseignements artistiques¹ dans les formations des lycées professionnels ;
- l'option **métiers d'art**, qui vise le recrutement des **professeurs de spécialités métiers d'art** aptes à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations de niveau V et IV, conduisant aux CAP des métiers d'art, brevets des métiers d'art et baccalauréats professionnels, artisanat et métiers d'art.

En outre, les candidats de l'option métiers d'art optent au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles qui leur sont proposées, dont la liste est rappelée en annexe² du présent rapport. Ce choix n'est pas anodin et il convient que les candidats s'assurent avant de s'inscrire, qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

Les postes et contrats offerts au concours

Les postes et contrats offerts au concours au titre de la session 2015 étaient en augmentation par rapport à la session passée (+18% pour l'option design et +11% pour l'option métiers d'art). Les résultats du concours permettent de pourvoir la quasi-totalité des postes offerts au concours.

Les candidats

Les inscrits et les présents

La baisse des inscriptions au concours, déjà constatée lors des deux dernières sessions, se poursuit (moins 24% à l'option design et moins 30% à l'option métiers d'art par rapport à la session 2014). Comme par le passé, on observe une très forte déperdition des candidats entre l'inscription et l'admissibilité puisque seul 58% des inscrits élaborent et transmettent un dossier de RAEP.

Les origines géographiques

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national avec une représentativité toujours importante à l'option design des académies d'Ile-de-France (près de 22% des présents) et des DOM-TOM (plus de 6% des présents). On note toujours par ailleurs une forte corrélation entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent une préparation au concours.

La représentation féminine

Pour l'option design, la représentation féminine est toujours largement majoritaire et s'accroît au regard des sessions passées. Les femmes représentent près de 85% des candidats présents et plus de 88% des lauréats. En revanche, leur participation est minoritaire à l'option métiers d'art, elles représentent un peu plus d'un tiers des candidats présents (36%) et leur taux de réussite au concours est sensiblement inférieur à celui des hommes, elles représentent 31% des lauréats.

Les âges

La moyenne d'âge au concours est relativement élevée. L'âge des candidats présents se situe dans une fourchette de 27 à 62 ans pour les deux options. La part des candidats âgés de moins de 35 ans n'est que de 31% pour l'option design et reste très marginale pour l'option métiers d'art.

¹ Ces enseignements prennent la dénomination d'**arts appliqués et cultures artistiques**, en CAP et baccalauréat professionnel.

² Voir en annexe : **Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes**.

Les diplômés

Majoritairement, les candidats justifient d'un diplôme de niveau 3 (DEUG, DUT, BTS, DMA) ou de niveau 2 (Licence, Maîtrise) ou d'un titre de niveau équivalent. Ils représentent près de 60% des présents aux deux options.

Pour l'option design, la part des candidats qui justifient d'un titre ou diplôme d'un niveau supérieur équivalent au Master est en nette augmentation (38% des présents contre 30% en 2014). Pour l'option métiers d'art, cette part est moindre (12% des présents).

Les résultats

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'admissibilité

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP interne	3	18	15	26	9	71	10,70	14,49
CAER-PLP	2	12	20	12	7	53	10,74	15,47
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	16	6	7	3	32	9,50	13,28
CAER-PLP	2	4	3	1	0	10	06,60	09,88

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition des notes et moyennes des admissibles à l'épreuve d'admission

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admis	
Option design								
CAPLP interne	4	6	6	8	1	25	9,12	11,72
CAER-PLP	1	3	5	7	2	18	11,08	14,05
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	3	2	3	4	12	12,63	16,29
CAER-PLP	0	1	1	1	0	3	09,50	11,00

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition des notes et moyennes des admissibles sur l'ensemble du concours

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admis	
Option design								
CAPLP interne	0	5	9	11	0	25	10,98	12,90
CAER-PLP	0	2	5	8	3	18	12,50	14,75
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	2	1	7	2	12	12,83	15,26
CAER-PLP	0	0	3	0	0	3	09,83	10,59

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les prestations

L'épreuve d'admissibilité

Les modalités d'élaboration du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sont désormais dans l'ensemble bien comprises par les candidats.

La grande majorité des dossiers respectait la forme imposée en deux parties consistant, d'une part à exposer les responsabilités confiées au candidat dans le domaine de l'enseignement ou de la formation au cours de leur parcours professionnel et, d'autre part à analyser, décrire et commenter de façon précise l'une des réalisations pédagogiques de son choix.

Les meilleurs candidats sont ceux qui dans la première partie, ont su dépasser la simple énumération des différentes étapes de leur carrière pour analyser et mettre en perspective leur expérience dans les fonctions exercées, au regard des compétences professionnelles attendues pour l'enseignement. Ces mêmes candidats ont su développer dans la deuxième partie, l'analyse détaillée et argumentée d'une réalisation pédagogique contextualisée, en s'efforçant de préciser et justifier les choix didactiques opérés, au travers d'une communication claire et structurée.

Indéniablement, la forme de l'épreuve valorise les candidats qui, faisant preuve de suffisamment de réflexivité sur leur parcours professionnel, sont capables d'appréhender et d'analyser l'expérience acquise dans leurs fonctions et activités, présentes ou passées, pour témoigner d'une approche pédagogique réfléchie dans leur champ de compétence.

L'analyse des résultats de l'épreuve montre la forte proportion des candidats qui y sont parvenus. Pour l'option design, ils sont plus de 45% à obtenir une note honorable (supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellente (supérieure ou égale à 16/20). S'agissant de l'option métiers d'art, ils sont 26% à obtenir ces mêmes résultats. Dans le même temps, on constate que la part des candidats, dont le dossier s'est révélé indigent (note inférieure à 04/20) se situe autour de 4%.

Les spécialités des candidats admissibles à l'option métiers d'art, sont :

- pour le CAPLP : Ébénisterie (5), Arts de la bijouterie-joaillerie (4), Horlogerie (3), Sculpture sur bois (2), Marqueterie (1), Photographie (1) ;
- pour le CAER-PLP : Ébénisterie (2), Photographie (2).

Les épreuves d'admission

L'épreuve d'admission donne lieu à un entretien avec le jury. Elle repose sur la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel en réponse à un sujet donné, spécifique à l'option choisie par le candidat, et s'agissant de l'option métiers d'art, propre à sa spécialité métier.

Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de *travaux pratiques* lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. S'agissant de l'option métiers d'art, cette phase se déroule sur un plateau technique, offrant tout l'espace et l'équipement professionnels de la spécialité, pour permettre au candidat de conduire librement les explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation.
- d'un temps de *préparation de l'exposé*, qui précède l'entretien avec le jury.

Dans l'ensemble, il faut souligner la bonne préparation des candidats à cette épreuve exigeante. Les meilleures prestations sont celles des candidats qui ont su s'appuyer sur leur solide et parfois longue expérience de l'enseignement. La plupart d'entre eux ont présenté des dispositifs probants, étayés par des choix pédagogiques cohérents et explicites. Les meilleurs ont su utiliser à bon escient le temps de préparation de l'exposé pour mettre au point un plan structuré et communiquer au jury le fruit de leur réflexion avec clarté, conviction et dans le respect du temps imparti.

Le bilan de l'épreuve d'admission de la session 2015 montre des résultats comparables à ceux de la session passée. Pour l'option design, près de 45% des candidats présents obtiennent une note honorable (supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellente (supérieure ou égale à 16/20). Pour l'option métiers d'art, ce sont près de 60% des candidats qui obtiennent ces mêmes résultats.

Le bilan du concours

Les nouvelles modalités d'admissibilité du concours ont pour effet de modifier les critères de sélection des candidats en réduisant la part de vérification de la maîtrise du socle disciplinaire au profit de l'expérience

professionnelle. Cette disposition se révèle nettement à l'avantage des candidats qui sont en capacité de valoriser certains événements issus de leur parcours professionnel.

Cependant la forme déclarative du dossier de RAEP, contrairement à celle d'une épreuve écrite et graphique, ne permet pas d'apprécier la complète maîtrise des compétences disciplinaires attendues de la part de futurs enseignants d'arts appliqués, qu'il s'agisse :

- de la pratique éprouvée du dessin,
- de l'étendue des connaissances et des références artistiques et culturelles,
- de la parfaite possession des méthodes de démarche créative et de conception,

ou encore, pour les candidats de l'option métiers d'art :

- de l'expertise professionnelle (savoir-faire, gestes techniques) dans le métier considéré.

Par conséquent, l'épreuve d'admission acquiert une dimension d'autant plus sélective qu'elle vise, outre l'appréciation des aptitudes pédagogiques des candidats, la vérification également du degré de maîtrise de ces compétences disciplinaires indispensables.

Les spécialités des candidats admis à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Ébénisterie (1), Arts de la bijouterie-joaillerie (1), Horlogerie (2), Sculpture sur bois (2), Marqueterie (1) ;
- pour le CAER-PLP : Photographie (2).

Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves qui figurent dans les pages suivantes, donnent des informations et conseils utiles à la préparation des futurs candidats au concours. Aussi, la lecture attentive de ces rapports constitue-t-elle un préalable pour se préparer dans les meilleures conditions aux épreuves. Certaines recommandations générales représentent néanmoins des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- prendre le temps de lire les documents proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et d'en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation ;
- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.)
- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

Par ailleurs, les candidats ne doivent pas ignorer que certaines académies proposent des formations de préparation au concours. Lorsqu'elles existent, il est fortement conseillé de s'y inscrire, les statistiques montrent en effet une corrélation entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent ces préparations.

Pour conclure

La caractéristique de ce concours, scindé en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est d'être une source de complexité dans ces aspects organisationnels.

Si pour l'admissibilité, une convergence est permise par l'élaboration de sujets communs aux deux options, lors de l'admission en revanche, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne l'épreuve de mise en situation professionnelle. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition de l'épreuve exige pour l'option métiers d'art, son implantation sur différents sites disposant pour chaque spécialité, d'espaces et d'équipements adéquats.

Ainsi, les épreuves de l'option métiers d'art de la session 2015, se sont déroulées conjointement dans les académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Nancy-Metz et Nice, en prenant appui sur les établissements suivants :

- le lycée professionnel Blaise Pascal à Marseille, pour la photographie ;
- le lycée professionnel Joseph Constant à Murat, pour la marqueterie ;
- le lycée polyvalent Pierre et Marie Curie à Neufchâteau, pour l'ébénisterie et la sculpture sur bois ;
- le lycée professionnel des métiers d'art Pasteur à Nice, pour la bijouterie-joaillerie et l'horlogerie.

Assurément, le bon déroulement des épreuves repose en grande partie sur l'engagement et le dévouement de nombreux acteurs. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés, qu'il s'agisse des inspecteurs, des gestionnaires des services rectoraux, des chefs d'établissements et de leurs collaborateurs, pour leur précieuse contribution.

J'adresse également mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury pour leur implication et la qualité de leur expertise, aux rapporteurs pour l'acuité de leurs commentaires utiles à la préparation des futurs candidats, ainsi qu'aux vice-présidents pour leurs rôles essentiels dans l'organisation du concours.

Enfin, j'adresse les félicitations du jury aux lauréats du concours 2015 assorties de mes vœux de réussite dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

Francis COUNIL
Président du jury

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota : Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet la disposition du jury.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur Jean-Philippe DUFOUR,
assisté de Mesdames Anne BOURDASSOL, Maëlle GUYOMARD et Messieurs Thierry GERARD,
Jean-Michel PETIT, Thierry GENISSEL et Charalambos CHARALAMBOUS.

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Anne BOURDASSOL, Nathalie BURGER BLAIS, Dominique CANTOIS, Nolwenn ESCOUBET, Catherine GRANDJEAN, Cécile GROPAIZ, Maëlle GUYOMARD, Delphine LABOUX, Céline MANN, Héroïse MAYEUR, Flavie NISSEN, Corinne PONTIEUX, Cécile SINGH, Martine TROISFONTAINE et Messieurs Bouhafs AMRANE LESSAULT, Nicolas CAILLEAU, Dominique CASTELLS, Charalambos CHARALAMBOUS, Jean-Philippe DUFOUR, Noël FRESSENCOURT, Thierry GENISSEL, Thierry GERARD, Didier GOSSELIN, Cyril JARDAT, Emmanuel JEANNOT, Laurent LAINÉ, Luc LEBLOND, Martin MIDONET, Thomas NIEDERST, Thomas NIEDERST, Jean-Michel PETIT, Roch TAVERNA, Pierre THEPENIER.

La spécificité de l'épreuve

Cette épreuve repose sur l'examen d'un dossier élaboré par le candidat dont la structure est précisée dans la définition de l'épreuve. Elle valorise les candidats qui, avec suffisamment de distance critique, se révèlent capables d'appréhender et d'analyser l'expérience acquise dans les fonctions et les activités, présentes ou passées, de leur parcours professionnel, pour témoigner d'une approche pédagogique réfléchie dans la discipline ou la spécialité.

Les critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers s'appuie sur les trois items suivants :

- *le parcours professionnel et les responsabilités assumées :*

Il s'agit d'apprécier la richesse et l'adéquation de l'expérience professionnelle du candidat au regard des compétences requises pour le métier d'enseignant ;

- *la réalisation pédagogique décrite dans la discipline ou la spécialité choisie :*

Il convient de choisir et de décrire une activité pertinente, de maîtriser les enjeux scientifiques, techniques et professionnels, de savoir prendre du recul dans l'analyse de la situation exposée, de faire preuve de qualités d'argumentation dans les choix didactiques et pédagogiques.

- *la présentation et la conformité du dossier :*

Il est nécessaire de s'assurer du respect des consignes de mise en forme du dossier, de la qualité des documents notamment iconographiques annexés au dossier, de la structuration du propos et de la parfaite maîtrise de l'expression écrite.

Les attentes, les observations et les recommandations du jury

Sur la forme et la structure du dossier

Des règles précises définissent la forme que doit prendre le dossier : organisation en deux parties, format des documents, nombre de pages, attestation d'authenticité par le chef d'établissement,... Il convient de s'y conformer car seuls les dossiers complets respectant les prescriptions de l'épreuve sont étudiés par le jury.

Le dossier se doit d'être structuré et sa mise en page doit adopter des principes simples de composition et hiérarchisation des informations favorisant la lisibilité.

Une qualité irréprochable est attendue en ce qui concerne l'expression écrite. Il est demandé que le vocabulaire disciplinaire et pédagogique soit maîtrisé et utilisé à bon escient. Concernant les apports iconographiques, il convient de veiller à ce qu'ils restent strictement au service de la démonstration pédagogique. Ils ne peuvent se substituer à l'analyse d'une démarche.

Les documents annexés doivent être légendés et référencés afin de faciliter la lecture et la compréhension du dossier.

Confusions sur la discipline et les options du concours

Dans les précédents rapports de jury, il est précisé que « le concours interne du CAPLP arts appliqués et CAER correspondant a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA) ».

Néanmoins, le jury constate toujours de la part de quelques candidats des confusions faites entre les disciplines, options et spécialités (notamment entre arts plastiques et arts appliqués pour l'option design et entre communication visuelle et la spécialité graphisme & décor pour les métiers d'art).

Les candidats doivent impérativement présenter un scénario pédagogique correspondant aux formations et niveaux de la voie professionnelle dans la discipline ou la spécialité métiers d'art choisie.

À propos de la première partie du dossier

Cette partie invite le candidat à décrire les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours. Il lui incombe de mettre en évidence les éléments pertinents et les plus significatifs de son parcours professionnel, mais aussi personnel – dans et hors du cadre de l'enseignement – permettant de comprendre son projet et ses motivations pour le métier d'enseignant. À ce titre, cette partie du dossier ne doit pas s'exonérer d'un esprit synthétique et d'un regard réflexif.

Quelques candidats ont ainsi su dépasser la simple énumération chronologique (type curriculum vitae) des différentes étapes de leur carrière, en dégagant de leur expérience des qualités mobilisables pour l'enseignement. D'autres ont astucieusement choisi de regrouper leurs différentes actions par champs de compétences ou encore ont su faire émerger les qualités de l'enseignant en s'appuyant sur les activités ou responsabilités assumées.

Il est important que le candidat fasse valoir dans la maîtrise des compétences attendues pour l'exercice du métier d'enseignant. Sur ce point, le jury conseille vivement la lecture du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, publié en annexe de l'[arrêté modifié du 1^{er} juillet 2013](#) au J.O. du 18 juillet 2013.

À propos de la deuxième partie du dossier

Cette partie permet au candidat de faire émerger une réflexion sur l'enseignement de la discipline ou de la spécialité, et de la réinvestir au travers d'un scénario pédagogique.

Ce scénario permet le développement d'une ou plusieurs situations d'apprentissage nécessairement adaptées aux publics **de la voie professionnelle**. Il se présente sous la forme d'une séquence pédagogique et se développe sur plusieurs séances. Ces situations doivent être problématisées.

Le scénario pédagogique prend en compte :

- les objectifs d'apprentissage visés ;
- les obstacles et stratégies didactiques ;
- les pré-requis identifiés ;
- les contenus issus des programmes et référentiels ;
- les activités proposées et leurs articulations ;
- les ressources ;
- les modalités d'évaluation envisagées et critères ;
- la progression et programmation sur le cycle.

Bien souvent, le jury déplore le plaquage systématique d'extraits des textes officiels (BOEN, référentiels, etc.) voire le plagiat de séquences tirés de divers médias, sans que cela interroge la pertinence de la séquence pédagogique.

Aussi, il importe de ne pas se limiter à une simple narration de la séquence.

Les documents ou travaux présentés en annexe (supports pédagogiques et/ou visuels, travaux d'élèves) doivent faire l'objet d'une sélection pertinente et rigoureuse au service du scénario présenté et de l'analyse qui en est faite.

Les situations d'évaluation sont trop souvent abordées de manière superficielle. L'évaluation ne peut se réduire à un barème, une énumération des critères. Le jury aurait apprécié une véritable réflexion sur un processus d'évaluation articulé autour des objectifs d'apprentissage.

Les questions liées à la stratégie d'animation, à l'organisation matérielle, à la situation et la mobilité de l'enseignant sont rarement évoquées par les candidats. Or, ces questions doivent être intégrées dans la

réflexion de l'enseignant, car elles sont des facteurs non négligeables de la réussite d'une situation d'apprentissage.

Il leur faut être capable de développer une activité pédagogique fondée sur l'indispensable articulation entre la maîtrise d'un outil et la raison même de sa mise en œuvre.

Le jury apprécie enfin les scénarios qui favorisent le développement de la réflexion et de la créativité des élèves.

Quelques cas particuliers :

Aux candidats qui interviennent en métiers d'art, il est vivement encouragé de mettre en relation leur scénario pédagogique avec les enseignements dispensés en **Arts appliqués et Cultures artistiques**.

Pour les candidats qui choisissent de privilégier la dimension d'un projet pédagogique favorisant l'expression de l'interdisciplinarité et/ou la connexion avec l'histoire des arts, il est recommandé de préciser clairement la place accordée aux arts appliqués.

Pour conclure

L'élaboration du dossier de RAEP consiste pour le candidat à développer une solide et cohérente réflexion sur son propre parcours professionnel en mettant en avant ses compétences acquises, au regard des qualités requises pour le métier d'enseignant.

Aussi, est-il indispensable de repérer les événements les plus pertinents de sa carrière et de les présenter. Au-delà de la maîtrise d'un socle disciplinaire et culturel, le dossier doit également attester d'une rigueur méthodologique et témoigner d'un engagement dans les différentes missions afférentes au statut de professeur de lycée professionnel.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP interne	3	18	15	26	9	71	10,70	14,49
CAER-PLP	2	12	20	12	7	53	10,74	15,47
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	16	6	7	3	32	9,50	13,28
CAER-PLP	2	4	3	1	0	10	06,60	09,88

Moyennes exprimées sur 20 points.

ÉPREUVE D'ADMISSION

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCÉE PROFESSIONNEL

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Un échantillon de sujets de la session 2014 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

L'organisation de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et organiser une séquence de formation dans leur domaine de compétence. Pour cela, elle s'appuie sur des sujets propres à l'option choisie et, s'agissant de l'option métiers d'art, des sujets correspondant à la spécialité pour laquelle le candidat a opté lors de son inscription au concours.

Pour une même option ou même spécialité métiers d'art, l'épreuve peut être planifiée sur plusieurs jours lorsque le nombre de candidats admissibles l'exige. Dans cette hypothèse, l'épreuve s'appuie, chaque jour, sur un sujet différent.

Pour les candidats de l'option métiers d'art, l'épreuve est organisée en différents lieux, sur des plateaux techniques d'établissements offrant pour chaque spécialité, tout l'espace et l'équipement spécifiques nécessaires.

L'énoncé des sujets

Quelles que soient l'option et la spécialité, les sujets formulent une demande analogue à partir d'un objectif pédagogique, d'un niveau de classe et d'un corpus de documents imposés.

Cette demande consiste en la réalisation d'une séquence problématisée — issue de l'analyse de ces documents — et composée de plusieurs séances dont l'une d'elles doit faire l'objet d'un développement détaillé qui révélera la stratégie de mise en œuvre d'une ou plusieurs situations d'apprentissages.

Précisons qu'une situation d'apprentissage, c'est ce moment qui permet à l'élève d'acquérir des compétences, de les mettre en œuvre et d'accéder aux savoirs avec « saveur », au sens étymologique.

Les enjeux de la prestation orale

L'entretien avec le candidat permet au jury d'apprécier des facultés essentielles au métier d'enseignant, un sens de la communication et au dialogue, une capacité d'écoute, un recul critique, mais aussi son aptitude à adopter une posture professionnelle dans l'exploitation du matériel mis à sa disposition, la prise en compte de l'espace, la gestuelle et le placement de la voix.

Durant l'échange, il est attendu qu'il démontre une capacité à prendre en charge un public de lycée professionnel, à organiser des situations d'apprentissage dans un contexte défini et dans le respect des missions qui lui incombent.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet et portent sur les points suivants :

- *la pertinence et la cohérence des choix didactiques au regard du programme de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;*
- *le degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;*
- *l'exactitude et la pertinence des références culturelles et professionnelles ;*
- *la qualité de l'expression orale, l'aptitude au dialogue, à l'analyse et à la synthèse.*

Auxquels s'ajoute, pour les candidats de l'option métiers d'art :

- *la maîtrise des savoir-faire techniques et des gestes professionnels.*

L'échange sur le dossier de RAEP

Le dossier de RAEP élaboré par le candidat conditionne l'admissibilité et il apparaît essentiel au jury de vérifier la concordance entre son contenu et son auteur. A cet effet, une dizaine de minutes durant l'entretien avec le jury, peut être consacrée à l'explicitation de certaines questions relatives au dossier pour en vérifier l'authenticité.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION DESIGN

coordonnés par Monsieur Thierry GERARD,
assisté de Mesdames Céline MANN, Flavie NISSEN et Messieurs Nicolas CAILLEAU, Noël FRESSENCOURT

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Anne BOURDASSOL, Nathalie BURGER BLAIS, Nolwenn ESCOUBET, Maëlle GUYOMARD, Delphine LABOUX, Céline MANN, Héloïse MAYEUR, Flavie NISSEN, Messieurs Nicolas CAILLEAU, Dominique CASTELLS, Charalambos CHARALAMBOUS, Noël FRESSENCOURT, Thierry GERARD, Didier GOSSELIN, Cyril JARDAT, Martin MIDONET, Jean-Michel PETIT.

Les observations du jury :

Le jury a apprécié chez certains candidats :

- une volonté de s'appropriier le sujet et les ressources documentaires pour développer des situations d'apprentissage problématisées ;
- une analyse claire, argumentée et enrichie d'une vision personnelle des documents proposés ;

- une intention de construire les apprentissages (démarche constructiviste) à travers une approche par compétences et savoirs associés, au regard des contenus — mais aussi des capacités, des connaissances et des attitudes — des champs du programme d'**arts appliqués & cultures artistiques** ;
- une volonté de proposer une séance et des situations d'apprentissage structurées et cohérentes dans leur contenu, leurs objectifs et leurs évaluations ;
- des apports de références culturelles appropriés aux situations apprentissages ;
- une volonté de situer la séquence dans une progression vraisemblable ;
- une communication orale, écrite et graphique claire et maîtrisée ;
- une utilisation appropriée et efficace du matériel mis à sa disposition (aimants, feutres de couleur, tableau blanc ou paperboard) ;
- une aptitude au dialogue permettant un échange fructueux avec le jury ;
- une capacité à se remettre en question.

Le jury a regretté chez de nombreux candidats :

- des propositions pédagogiques stéréotypées, sans grande relation avec les enjeux du sujet ;
- une analyse superficielle des ressources documentaires du sujet qui ne dégage aucune problématique, ni ne donne de sens et donc de pertinence à la séquence d'apprentissage ;
- un scénario et un dispositif pédagogiques trop peu structurés et cohérents pour justifier et soutenir la mise en œuvre successive des situations d'apprentissage ;
- des objectifs d'apprentissage mal définis, au regard de la problématique — conduisant à des situations d'apprentissage peu porteuses ou vides de sens — et des critères d'évaluation insuffisamment articulés avec ces objectifs ;
- des pré-requis non définis et des obstacles didactiques — étapes clefs à franchir, difficultés techniques et/ou conceptuelles, ou encore représentations spontanées des élèves — non identifiés ;
- une absence de supports pour les apprentissages (documents destinés au professeur et/ou aux élèves) qui témoigneraient de la stratégie d'étayage envisagée (aide apportée, d'ordre méthodologique, voire documentaire et matérielle) pour accompagner, face à la difficulté, les élèves dans le développement de leurs compétences et de leurs savoirs ;
- une méconnaissance des dispositifs — en particulier celui de l'**enseignement général lié à la spécialité** (EGLS) — mis en place depuis la rénovation de la voie professionnelle ;
- une absence de références culturelles antérieures au XXe, voire au XXIe siècle ;
- un manque de réactivité et de remise en question durant l'entretien.

Le jury a déploré chez quelques candidats isolés :

- une incapacité à gérer le temps de l'exposé ;
- une méconnaissance des exigences de l'épreuve d'admission ;
- une tendance préjudiciable à la dévalorisation.

Les recommandations du jury :

Rappelons que la finalité de l'épreuve consiste à « évaluer [...] l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels ». Par conséquent, il lui appartient d'en faire la démonstration.

Or, bien trop souvent, la maîtrise didactique et pédagogique, voire parfois disciplinaire, n'a pas trouvé à s'exprimer ou s'est montrée insuffisante. Le jury s'est parfois interrogé sur le réel niveau de compétence professionnelle des candidats qui disposent d'une expérience de l'enseignement et sont censés œuvrer au quotidien au développement de l'esprit critique de leurs élèves, à l'élargissement de leurs connaissances artistiques et culturelles, au développement de leur curiosité et de leur créativité.

L'exercice ne saurait donc s'improviser ou relever d'une pratique adoptée pour la circonstance, car le temps de l'exposé, comme celui de l'échange, suffisent au jury pour se faire une idée précise des habitudes de travail et des habiletés professionnelles du candidat dans sa pratique quotidienne de l'enseignement.

La maîtrise des méthodes d'enseignement découle d'un long processus d'apprentissage et, lorsque le candidat témoigne d'une expérience professionnelle, il ne peut s'exonérer d'une démonstration authentique de son savoir-faire et de sa pratique de l'enseignement.

Par ailleurs, le jury ne saurait trop encourager les candidats à s'emparer de certains thèmes déterminants et d'actualité relatifs aux processus d'apprentissage (travaux de recherche en sciences de l'éducation et en sciences cognitives, notamment) et aux environnements d'apprentissage (recours aux outils numériques par exemple).

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION MÉTIERS D'ART

coordonnés par Monsieur Jean-Philippe DUFOUR,

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Madame Flavie GRASSIN et Messieurs Pascal BILLON, Pierre BLANCHET, Laurent BOUR, Michel CARNET, Jean-Philippe DUFOUR, Alain FOLIOT, Thierry GENISSEL, Cyril JARDAT, Emmanuel JEANNOT, Thomas NIEDERST, Bernard REMONNAY, Pierre THEPENIER.

En préambule

L'ensemble des productions des candidats s'est avéré hétérogène dans les différentes spécialités.

Certains candidats se sont présentés à l'épreuve sans en connaître les attendus et les enjeux. Ignorant parfois la documentation proposée ou n'en faisant qu'une exploitation très parcellaire, ces candidats n'ont apporté qu'une réponse purement « technique » et sommaire à la demande d'élaboration de séquence.

A l'opposée, des candidats convaincants se sont pleinement approprié le sujet à travers une approche réflexive et pratique des objectifs de l'épreuve. Ceux-ci se sont lancés dans une véritable investigation pédagogique structurée. Pour la plupart, celle-ci a débouché sur des stratégies d'apprentissage efficaces qui ont facilité la soutenance orale et qui ont été appréciées des jurys.

Le choix de l'option et de la spécialité

Cette année encore, quelques candidats se sont inscrits à l'option métiers d'art et ont opté pour la spécialité d'un métier dont ils ne maîtrisent ni les connaissances, ni les savoir-faire professionnels. Malgré toute la bienveillance du jury, ces candidats n'étaient pas en mesure de répondre aux attentes pratiques et interrogatives de l'épreuve.

La définition et la finalité de l'épreuve

L'épreuve se déroule en trois phases distinctes, comme suit :

1. **Travaux pratiques (quatre heures) :** *En prenant appui sur ses connaissances et savoir-faire, le candidat identifie le problème posé afin de proposer une séquence de formation et d'envisager plus précisément une des séances constitutives de la séquence. Pour cette séance, le candidat construit un dispositif et un développement pédagogiques ainsi que les modalités d'évaluation auxquelles ils renvoient.*

Un espace dédié et un équipement professionnels sont mis à disposition pour conduire librement les explorations pratiques et essais techniques, utiles au développement de la séance de formation. Au besoin, le candidat peut proposer une documentation en appui de ses propositions.

2. **Préparation de l'exposé (une heure) :** *À partir de son analyse et du dispositif proposé, le candidat prépare et organise son exposé en précisant le contexte dans lequel s'inscrit la séquence et en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés. Le candidat précisera les activités prévues et la réalisation demandée ainsi que les apprentissages techniques et méthodologiques visés. Ce temps doit être mis à profit pour structurer la séquence qui sera soutenue oralement.*

3. **Exposé et entretien (trente minutes + trente minutes) :** *le candidat présentera sa réflexion de façon claire et synthétique et sera amené, lors de l'entretien, à approfondir certains points de sa démarche.*

Pour éviter tout malentendu, l'objectif de cette épreuve n'est pas d'évaluer les compétences « métier » du candidat au travers de la réalisation d'une pièce finie, mais bien de le placer, en tant que futur enseignant, dans la situation d'élaborer une séquence pédagogique pour apprécier ses aptitudes à l'enseignement.

A cet effet, le sujet impose un objectif et un niveau de formation. Le cas échéant, suivant le métier, il peut être accompagné de visuels. Avec ou sans iconographie, le sujet proposé est suffisamment ouvert pour permettre aux candidats de proposer des pistes d'investigation pédagogiques et didactiques, multiples et variées, ancrées dans les champs du métier et de la création artistique (design, arts appliqués, histoire des arts).

Aussi, l'épreuve d'une durée totale de six heures, comprend quatre heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat, dans un espace professionnel adapté à sa spécialité, a libre choix de conduire des explorations, des manipulations, des tests liés aux matériaux, à l'outillage, aux principes de construction et de mise en forme, pour étayer ses propositions pédagogiques et ses choix didactiques.

Les éléments issus de ces travaux pratiques sont des supports³ utilisés par le candidat lors de son oral. De natures diverses (maquettes, ébauches, essais, échantillons, éprouvettes, détails, montages, gabarits, étapes de fabrication, éclatés, etc.), ils accompagnent croquis, dessins, plans et contribuent à la bonne compréhension de la séquence proposée. Ils permettent d'illustrer une démonstration, une manipulation, d'appuyer des apports notionnels, de compléter des recherches, de vérifier une hypothèse, de verrouiller une théorie.

Le déroulement de cette phase de travaux pratiques suppose de la part du candidat, la connaissance des procédures d'utilisation des outils et des machines mis à disposition, ainsi que des conditions de sécurité qui se rapportent à leurs utilisations.

La phase de préparation de l'exposé d'une durée d'une heure est entièrement consacrée à la préparation de l'entretien avec le jury. Elle doit lui permettre d'échafauder un plan, de structurer son propos, d'élaborer une stratégie de communication.

Enfin, l'entretien avec le jury donne l'occasion au candidat de présenter ses propositions, défendre ses choix, montrer l'étendue de ses références culturelles et professionnelles et faire la preuve par le dialogue, de son esprit critique et ses qualités d'écoute et d'argumentation.

Les constats et les recommandations du jury

1. L'exploitation du sujet

Le jury constate l'absence fréquente de mise en regard de l'objectif et des documents proposés ainsi que le manque d'approfondissement de l'analyse. Le défaut de réflexion sur la problématique à extraire et la timidité dans les pistes issues de l'investigation ont souvent conduit à des propositions pauvres et peu argumentées.

Certains candidats ont peu exploité le potentiel sémantique et notionnel de la documentation, se contentant d'apprécier des caractéristiques techniques ou esthétiques de façon isolée en omettant souvent de contextualiser les références.

Quelques candidats méritants se sont engagé dans une analyse pertinente, permettant de dégager des pistes d'investigation intéressantes et variées qu'ils ont su mettre en relation, de manière cohérente et créative, avec l'objectif et les thématiques issues des références iconographiques. Dans ce cas, les stratégies pédagogiques proposées présentaient un réel intérêt et favorisait un échange riche avec le jury, lors de la soutenance orale.

2. L'expertise professionnelle

Constats : Bien que la demande du sujet ne permette pas au candidat d'aborder toutes les compétences professionnelles liées à la pratique de son métier, la plupart d'entre eux a fait la preuve durant la phase de travaux pratiques d'une pleine maîtrise des savoir-faire techniques. Cette maîtrise s'est vue confirmée lors de l'entretien, par le recours à un vocabulaire technique précis utilisé à bon escient.

Le jury a relevé un manque de prise en compte des dimensions artistiques et esthétiques tant au niveau de la phase pratique que du développement pédagogique. Ce sont principalement l'exécution et les contextes techniques qui prédominent. Le manque de culture artistique, historique et contemporaine est ainsi pointé pour nombre de candidats. Il convient ici de préciser que les métiers d'art, de par leur ancrage étymologique, sont pourtant indissociables de ces dimensions. De fait, l'enseignement professionnel pratique dans les formations aux métiers d'art suppose la complète maîtrise des savoir-faire techniques, patrimoniaux et actuels, mais également une connaissance élargie des évolutions artistiques et culturelles passées et présentes, et de leurs incidences technologiques. Aussi, d'un abord nécessairement technique, le sujet sous-tend des questions d'ordre esthétique et artistique, qui ne peuvent être ignorées. Certains candidats ont su judicieusement s'en emparer en dépassant la simple contextualisation historique.

Conseils : Le jury rappelle qu'un niveau de maîtrise élevé des savoir-faire « métier » est attendu pour prétendre répondre aux exigences des enseignements professionnels. Cette maîtrise concerne autant les champs techniques et technologiques qu'esthétiques, pour la production ancienne et contemporaine.

La dimension créative du métier doit inévitablement être appréciée et exploitée par le candidat, afin de ne pas laisser croire qu'il s'inscrit dans une pratique figée et muséale des métiers d'art. Il revient au candidat de convaincre le jury de ses capacités à appréhender son métier sous l'angle des productions les plus contemporaines et des enjeux actuels.

³ Au même titre que les documents écrits et graphiques, les supports réalisés durant l'épreuve ne font pas directement l'objet d'une évaluation.

3. Les déclinaisons pédagogiques de l'objectif

Constats : Pour une majorité des candidats, l'objectif et le niveau de classe proposés dans le sujet ont été bien pris en compte avec une réelle volonté d'ordonner un ensemble d'activités dans une logique chronologique au sein d'une séquence.

Cependant le jury a souvent regretté des choix didactiques peu argumentés ou une construction de séquence davantage motivée par la conformité à un standard que par les enjeux d'une problématique d'apprentissage. Cet écueil étant souvent lié à l'investigation insuffisante sur les données du sujet. Quelques stratégies formatives n'ont pas été suffisamment rattachées aux attentes et objectifs des référentiels concernés.

Le jury a constaté que certains candidats n'ayant eu jusqu'à présent en responsabilité qu'un seul niveau de formation, avaient des difficultés à se projeter sur un autre niveau par méconnaissance des référentiels.

4. La structure et la construction des séquences et séances, la démarche pédagogique

Constats : La capacité à produire des séquences et séances structurées selon une logique de progression est un des points forts relevé par le jury pour la grande majorité des candidats. Nombre de candidats ont pu aussi justifier du positionnement de cette séquence dans un programme annuel en précisant les acquis nécessaires à la mise en œuvre de la séquence.

Pour certains candidats, des difficultés à définir des objectifs opérationnels à partir de l'objectif général ont été relevées. Cette difficulté étant à mettre au regard de l'absence de partis pris didactiques clairement affirmés, de démarches s'arrêtant à des intentions.

Aussi, une majorité des candidats inscrit sa proposition dans une logique d'apprentissage disciplinaire isolé des autres enseignements.

Conseils : Il importe d'envisager, à partir des objectifs pédagogiques à atteindre, la multiplicité des pistes possibles et de justifier les moyens didactiques retenus en se projetant dans un contexte réel.

Il faut rappeler une nouvelle fois :

- qu'il ne s'agit pas de trouver la réponse pédagogique et didactique « modèle » mais bien d'apporter des réponses adaptées et personnelles qui confirmeront toute la liberté et la créativité pédagogique requises par le métier enseignant,
- qu'il est essentiel d'envisager l'organisation de la séquence à travers le prisme des activités de l'enseignant, mais également à travers celui des activités des élèves.
- qu'il importe de donner à comprendre la stratégie de construction d'une séquence dans son ensemble, de sa conception à sa mise en application en classe.
- que la qualité de la séquence repose en partie sur la connaissance des référentiels de la filière professionnelle et des programmes d'arts appliqués ainsi que sur leur mise en œuvre dans les différents niveaux de formation.

4.1. La prise en compte de la diversité des publics

Constats : Trop souvent le niveau de la classe est considéré comme homogène et ne prend pas en compte la diversité des rythmes d'apprentissage, la diversité des parcours possibles des apprenants leurs différents statuts et les handicaps.

Cette diversité est rarement prise en compte dans la conception initiale des situations d'apprentissage, les difficultés étant souvent traitées à posteriori des activités dans des temps de remédiation.

Conseils : Une bonne connaissance des parcours de formation qui sont offerts aux élèves permet de comprendre la diversité des publics qui composent la classe. Cette diversité invite à une individualisation de la formation reposant notamment sur des outils de diagnostics et des moyens variés permettant d'atteindre des objectifs de formation.

4.2. L'évaluation

Constats : L'évaluation est peu envisagée par les candidats comme participant de la stratégie d'apprentissage. Le sens de l'évaluation est peu interrogé. Si nombre de candidats évoquent différentes formes d'évaluation, leur intérêt comme leur effet sont rarement étudiés. La mise en relation d'objectifs opérationnels, de critères et d'indicateurs de réussite apparaît être un exercice peu maîtrisé par de nombreux candidats.

Conseils : L'évaluation doit être envisagée sous plusieurs angles. Elle est un moyen de positionner objectivement l'élève par rapport aux compétences à maîtriser. Elle est aussi un moyen d'apprentissage qui

appelle des outils variés et des temps dédiés dans les séquences. Elle permet au professeur de mesurer l'efficacité de son action et d'adapter à court ou long terme les supports et activités.

4.3. L'innovation

Constats : Le registre de l'expression pédagogique et didactique est la plupart du temps limité à des scénarii et des outils « classiques ». Le candidat se projetant souvent seul dans un lieu et un temps unique (le cours en classe et en atelier) pour exercer sa mission.

L'interdisciplinarité est rarement reconnue comme une interaction essentielle dans le processus de réflexion puis de conception d'une séquence.

Les outils numériques évoqués se limitent aux logiciels et matériels de la profession ainsi qu'aux outils classiques de communication tels le vidéo projecteur ou le courrier électronique.

Conseils : Au-delà d'une utilisation référencée des moyens pédagogiques classiques, le registre de l'expression du professeur doit s'enrichir d'une dimension prospective axée sur la recherche de moyens pédagogiques nouveaux.

Plusieurs pistes peuvent être explorées comme la co-construction des dispositifs pédagogiques - à travers la collaboration avec d'autres enseignants ou partenaires du monde éducatif, professionnel et associatif, - les usages pédagogiques du numérique tels les dispositifs de formation en ligne.

Aussi, le caractère innovant d'une séquence pédagogique réside parfois dans le bien-fondé de son ancrage dans des dispositifs transversaux, tels que les enseignements généraux liés à la spécialités (EGLS), les projets pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), l'accompagnement personnalisé, les ateliers de pratique artistique et culturelle.

5. Les apports culturels et artistiques

Constats : Quelques candidats ont apporté des références culturelles et techniques nombreuses et utiles à la séquence. Certains ont su lors de l'entretien convoquer des références de créations contemporaines pertinentes qui leur ont permis d'afficher leur curiosité et leur volonté d'être au fait des tendances actuelles de leur domaine professionnel.

Cependant, la plupart s'est contenté de commenter les seuls éléments iconographiques présents dans le sujet en établissant parfois des rapprochements approximatifs avec des références personnelles pauvres. Trop peu ont réussi à faire preuve d'une culture artistique large témoignant d'une véritable curiosité.

Conseils : Si les dimensions technique et technologique de la spécialité sont essentielles à l'exercice du métier, elles ne doivent pas reléguer les contextes artistiques et culturels qui s'y rapportent au rang d'apports notionnels occasionnels. Les métiers d'arts sont fondamentalement ancrés dans des registres patrimoniaux historiques et contemporains. Ils puisent leurs spécificités dans les évolutions esthétiques, stylistiques et techniques, apportées à travers les siècles par les différents mouvements artistiques et culturels. Le jury attend des candidats qu'ils abordent leur métier sous l'angle indissociable des arts, des techniques et des civilisations.

6. Les prolongements pédagogiques

Constats : Si les contenus de formations préalables à la séquence proposée sont souvent évoqués du fait de la nécessité de justifier les prérequis, très peu de candidats ont envisagé de possibles prolongements à la séquence.

La suite du plan de formation est souvent oubliée comme la perspective d'épreuves d'examens.

Conseils : Là encore, la connaissance des programmes et référentiels est de nature à permettre aux candidats d'inscrire leurs propositions de manière cohérente dans un parcours de formation. Il n'est pas inutile de communiquer au jury, les grandes lignes d'une progression pédagogique afin de donner du crédit à la séquence proposée.

7. La prestation orale

Constats : Les examinateurs relèvent des prestations orales de qualité. Faisant preuve d'écoute, de prise de recul et de sens du dialogue, la majorité des candidats a été convaincante. S'appuyant sur des expériences professionnelles vécues, la plupart des candidats s'est appuyée sur une expression structurée et claire nourrie par un un vocabulaire technique précis.

Par contre, la maîtrise d'un vocabulaire spécifique lié à l'enseignement était plus rare.

Dans l'ensemble, les échanges étaient nourris et constructifs, peu de questions sont restées sans réponse. Majoritairement, les candidats ont fait preuve de conviction et de suffisamment d'assurance pour convaincre le jury de leurs aptitudes à prendre des classes en responsabilité.

A l'opposé, quelques rares candidats ont montré une forme de timidité ou un manque de conviction pour défendre les choix didactiques ou pédagogiques.

Conseils : La soutenance doit être anticipée et préparée. Le temps imparti à la préparation doit être exploité minutieusement pour affiner les stratégies d'apprentissage envisagées en vue de les communiquer avec clarté et précision aux examinateurs. De ce point de vue, la gestion du temps lors de la restitution orale est un exercice auquel les candidats doivent se préparer. L'efficacité de la communication repose très souvent sur la capacité du candidats à faire preuve de concision, de sens critique et d'esprit de synthèse pour convaincre le jury de ses compétences professorales.

8. La posture de l'enseignant

Constats : En règle générale, les candidats ont fait preuve de maturité en adoptant une posture de futur enseignant parfaitement adaptée à la circonstance. Pour certains, elle a révélé un réel enthousiasme voire une passion pour le métier, pour d'autres, elle manifestait sans équivoque un positionnement éthique et responsable, conforme aux valeurs et principes fondamentaux du système éducatif, laissant présager un engagement auprès des élèves, bienveillant et formateur.

Plus rarement, le jury a pu observer des propos contradictoires, des discours egocentriques, une monopolisation de la parole ou à l'inverse une posture très effacée de la part de quelques candidats. Ces derniers ne sont pas parvenus à convaincre le jury de leurs capacités à conduire et accompagner un groupe d'élèves avec suffisamment d'engagement et d'autorité.

Conseils : Au-delà de l'expertise professionnelle et disciplinaire, le jury attend des candidats qu'ils soient capables de se projeter dans le métier d'enseignant et de témoigner d'un engagement personnel avéré en faveur de la transmission des connaissances.

Sur ce point, une bonne connaissance de la fonction de l'enseignant et par extension des missions du professeur au sein de l'établissement et du système éducatif, est indispensable.

9. Le questionnement sur le dossier de RAEP

Le jury n'a pas constaté de dissonance ou d'incohérence entre les contenus d'apprentissages présentés dans le dossier et ceux développés durant l'épreuve.

Les compétences relevées lors de la lecture du dossier sont généralement réinvesties par les candidats lors de l'épreuve.

Répartition des notes et moyennes des candidats pour la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		non éliminés	admis
Option design								
CAPLP interne	4	6	6	8	1	25	9,12	11,72
CAER-PLP	1	3	5	7	2	18	11,08	14,05
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	3	2	3	4	12	12,63	16,29
CAER-PLP	0	1	1	1	0	3	09,50	11,00

Moyennes exprimées sur 20 points.

ANNEXE

Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes

(applicable pour les inscriptions au concours à compter de la session 2014)

Spécialités métiers d'art	Formations professionnelles correspondantes
Armurerie	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts de la reliure	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du décor architectural	CAP Graveur sur pierre MC Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts du métal	CAP Bronzier, 3 options CAP Ferronnier
Arts du spectacle	CAP Accessoiriste réalisateur Diplôme de technicien des métiers du spectacle, 2 options
Arts du verre	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste CAP Souffleur de verre, 2 options BMA Verrier décorateur BMA Souffleur de verre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Graphisme et décor	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, 2 options
Tapiserie d'ameublement	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	CAP Ebéniste BMA Ebéniste Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option ébéniste
Facture instrumentale	CAP Accordeur de piano CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options CAP Facteur d'orgue CAP Lutherie CAP Ouvrier archetier BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	CAP Photographe Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	CAP Vannerie